

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE

Bilan de compétences et coaching professionnel

La présente charte a pour objet de définir les principes éthiques, déontologiques et professionnels qui guident la pratique du consultant en bilan de compétences et du coach professionnel.

Elle vise à garantir un accompagnement respectueux des personnes, favorisant leur autonomie, leur développement personnel et professionnel, ainsi qu'un cadre d'intervention fondé sur la confiance, la confidentialité et la responsabilité.



Confidentialité

Le consultant-coach s'engage à :

- Garantir la stricte confidentialité des échanges, informations, documents et productions issus de l'accompagnement.
- Respecter les dispositions légales relatives à la protection des données personnelles.
- Ne communiquer aucune information à un tiers sans l'accord préalable, libre et éclairé du bénéficiaire.
- Conserver les données de manière sécurisée et limitée à la durée nécessaire à l'accompagnement et aux obligations légales.
- Veiller à la discrétion professionnelle dans tous les contextes d'intervention.



Respect de la personne et posture professionnelle

Le consultant-coach s'engage à :

- Adopter une posture d'écoute active, de neutralité et de bienveillance.
 - Respecter la dignité, l'intégrité et la singularité de chaque personne accompagnée.
 - Accueillir sans discrimination liée notamment à l'âge, au sexe, à l'identité de genre, à l'origine, à la situation de handicap, aux opinions ou aux croyances.
 - Créer un espace de confiance permettant l'expression libre et authentique.
 - Respecter le rythme d'évolution, les besoins et les limites du bénéficiaire.
-

Autonomie et liberté de choix

Le consultant-coach s'engage à :

- Favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir de la personne accompagnée.
- Ne pas exercer d'influence ou de pression sur les décisions prises par le bénéficiaire.
- Respecter les choix professionnels, personnels et les valeurs du bénéficiaire.
- Soutenir une démarche de réflexion et de prise de décision éclairée.
- Veiller à ce que les objectifs poursuivis demeurent définis et validés par le bénéficiaire lui-même.

Cadre de l'accompagnement

Le consultant-coach s'engage à :

- Présenter clairement les objectifs, modalités, méthodes et limites de l'accompagnement.
- Formaliser les conditions d'intervention par un contrat ou une convention.
- Respecter les dispositions légales et réglementaires applicables au bilan de compétences.
- Utiliser des méthodes et outils adaptés aux besoins identifiés.
- Garantir un accompagnement structuré, personnalisé et cohérent avec les objectifs définis.

Spécificités du coaching professionnel

Dans sa pratique du coaching, le professionnel s'engage à :

- Accompagner sans se substituer à la personne dans ses prises de décision.
- Travailler exclusivement sur des objectifs définis conjointement avec le client.
- Respecter l'autonomie et la responsabilité du client tout au long du processus.
- Clarifier les rôles, responsabilités et attentes de chacun dès le démarrage de l'accompagnement.
- Orienter le client vers un autre professionnel lorsque la demande dépasse son champ de compétences.

Intégrité et limites professionnelles

Le consultant-coach s'engage à :

- Exercer dans le respect de ses compétences et de son champ d'expertise.
- Refuser toute intervention susceptible de créer un conflit d'intérêts.
- Reconnaître ses limites professionnelles et orienter, si nécessaire, vers des professionnels qualifiés (psychologue, médecin, conseiller spécialisé, etc.).
- Ne jamais exploiter la relation d'accompagnement à des fins personnelles, financières ou commerciales abusives.
- Faire preuve d'honnêteté et de transparence dans sa communication.



Accessibilité et inclusion

Le consultant-coach s'engage à :

- Favoriser l'accès de tous aux prestations proposées.
 - Prendre en compte les situations de handicap ou les besoins spécifiques lorsque cela est possible.
 - Adapter les modalités pédagogiques, organisationnelles ou techniques de l'accompagnement.
 - Promouvoir l'égalité des chances et l'inclusion.
-



Qualité et développement professionnel

Le consultant-coach s'engage à :

- Inscrire sa pratique dans une démarche d'amélioration continue.
 - Actualiser régulièrement ses compétences par la formation et la veille professionnelle.
 - Utiliser des outils, méthodes et questionnaires pertinents et adaptés aux objectifs poursuivis.
 - Recueillir les retours des bénéficiaires afin d'améliorer la qualité des accompagnements.
 - Veiller au respect des exigences qualité applicables à son activité.
-



Responsabilité et éthique

Le consultant-coach s'engage à :

- Agir avec responsabilité, intégrité et professionnalisme.
 - Favoriser le respect de la personne, de ses valeurs et de son environnement.
 - Promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'éthique et de l'humain.
 - Contribuer au développement de relations professionnelles fondées sur la confiance, le respect et la coopération.
-



Engagement du professionnel

Le consultant-coach déclare adhérer aux principes énoncés dans la présente charte et s'engage à les respecter dans le cadre de toutes ses missions de bilan de compétences, de coaching professionnel et d'accompagnement de l'évolution professionnelle.

Cette charte constitue le fondement de la relation de confiance établie avec les bénéficiaires et garantit un accompagnement réalisé dans le respect des personnes, de leur autonomie et de leur projet d'évolution.

Mis à jour le 19/06/26